

Le prince d'orange Comte de Nassau &c
Seigneur et Baron de Brede &c

respects et biez amez. Et tant Fey arrivee nre Recepneur gnat
et auant contendu soy Rapport. Dece qui a fait et besoigne avecq vous
vous auons biez voulu aduiser. que entre vous trois. aiez a faire vendre / &
La ville de Lille / les biens meubles &c sans encores a vendre. le plus tost
qui vous sera possible sans attendre nre conseillee guille de vos. cequel
Faut Fey employer en autres noz affaires. et que cas vendition se
face au plus grant profit de cas maison mortuaire. Et attendant
durant ce temps dicelle vendition. vous orrez les comptes de santerre &
vraynes de cas soixante dyg / qui sont encores a ve si auant qui sera
possible. Et quant a tous autres comptes de cas soixante denz
vous les ferez tenir pres iz pour le my mars prochainement venant /
comme vous guille de gand tiendrez semblablement pres d'ice compte
general de cas maison mortuaire.

Aussi vous ordonons deposer en ven le la maison de chequiere
assise sur le marche fondant la maison de la ville. Ensemble La
grange situee sur le hault Eudy a transporter ou autrement come
trouuez au plus grant profit dicelle maison mortuaire. Vous
advertisant toute fois des marchand et du prix auant conlure
le marche. pour sur ce attendre nre bon plaisir et pourrez aussi donec
y arretement lheritage sur laquee cesz grange est assise. Ensemble
tout lheritage y appartenant. Nre seigneur vous ait en sa garde
De Bruxelles le premier Jour de Janvier 1562

Guille de Nassau

